

FEDECHOSSES

POUR LE FEDERALISME

1990 / 3



69

Fédéchoses - *F069*

UNE LECON DE DEMOCRATIE

Une fois de plus, le Parlement européen a adopté des résolutions de première importance. Et une fois de plus, les électeurs, dans leur écrasante majorité, sont tenus dans l'ignorance de ce qui se fait à Strasbourg. Manque d'(in)formation, désintérêt de la presse, absence de communication de la part des partis politiques et des euro-députés eux-mêmes : le citoyen français demeure dans l'impossibilité de juger sur pièces de la valeur des idées exprimées par ses élus communautaires, donc de participer au débat nécessaire sur l'avenir de l'Europe.

Les 11 et 12 juillet derniers, quatre résolutions ont donc été adoptées par les députés européens, sur la base de quatre rapports concernant un projet de constitution pour l'union européenne, la préparation de la conférence intergouvernementale de décembre prochain sur l'union politique, le principe de subsidiarité devant inspirer toute réforme des institutions, et l'organisation d'"Assises" regroupant représentants du Parlement européen et parlementaires nationaux des Etats membres. Les rapporteurs respectifs étaient Messieurs Emilio COLOMBO, David MARTIN, Valéry GISCARD-d'ESTAING et Maurice DUVERGER.

Ces quatre résolutions forment une synthèse concrète des revendications et de la stratégie du Parlement européen. Il faut noter la continuité d'une législature à l'autre de la réflexion des députés, continuité qui apparaît avec évidence dans la référence constante, dans les quatre rapports, au projet Spinelli de traité instituant l'Union européenne de février 1984, dont l'essentiel des principes est conservé, bien qu'il ait été enterré par les gouvernements nationaux.

La réflexion sur une constitution européenne s'avère particulièrement importante, car elle permet de préciser les grands principes et valeurs sur lesquels repose le destin commun des peuples européens, et les moyens à mettre en oeuvre pour les sauvegarder et les promouvoir. Sont ainsi soulignées les notions de droits et libertés fondamentaux et de primat du droit, la nécessité d'assurer le progrès économique, scientifique et culturel des peuples de l'Union future, mais aussi, fait nouveau dans le cadre d'une constitution, la recherche du plein emploi, l'élimination progressive des déséquilibres entre régions, la protection de l'environnement.

Il faut aussi relever le rôle bénéfique au niveau mondial que les parlementaires entendent voir jouer par l'Europe : "promouvoir, dans le concert de relations internationales, la paix, la coopération, la détente, le désarmement, la sécurité mutuelle et la libre circulation des personnes et des idées ainsi que l'amélioration des relations commerciales et monétaires internationales" ; contribuer au développement harmonieux et équitable de tous les peuples de la planète, de manière à leur permettre de sortir du sous-développement, d'échapper au fléau de la faim et d'exercer pleinement leurs droits politiques, économiques et sociaux". Avis aux dictateurs du Tiers-Monde... Une dimension mondiale renforcée, à l'échelle du continent, par l'accent mis sur les responsabilités de la Communauté face aux changements survenus en Europe centrale et orientale, et à l'échelle de la planète par la volonté exprimée dans le rapport MARTIN de sauvegarder, par des actions internationales, "l'équilibre écologique de la planète".

Pour atteindre ces buts, la résolution préconise donc l'attribution effective à l'Union de compétences élargies, parmi lesquelles, à côté de certaines déjà attribuées par l'Acte Unique mais en réalité non encore exercées (politique sociale, environnement), la politique étrangère, de sécurité et de défense, "de façon à répondre efficacement aux impératifs de la situation internationale" (où est l'Europe depuis le début de la crise du Golfe ?), le respect de l'inviolabilité des frontières extérieures des Etats membres (la Pologne sera plus rassurée par l'action positive dans ce domaine d'une Europe fédérale que par les engagements de la seule Allemagne), la cohérence des politiques économique, sociale et monétaire de l'Union et des Etats membres.

Le tout est bien sûr "coiffé" par deux principes fondamentaux : la prééminence du droit de l'union sur le droit des Etats et le principe de subsidiarité assurant une répartition logique et pleinement acceptée par toutes les parties des compétences entre l'Union et les Etats.

Le rapport MARTIN précise les modalités d'application de ces grands principes directeurs. Son intention est d'aboutir à une réforme des institutions européennes d'une part par l'extension des compétences communautaires, d'autre part par une meilleure répartition des pouvoirs entre le Conseil, la Commission et le Parlement, l'accent étant mis sur ce dernier, dans le cadre de la nécessaire réduction du déficit démocratique.

Les députés souhaitent tout d'abord que la politique étrangère soit intégrée dans les compétences communautaires, la Commission ayant pour rôle la représentation de la Communauté à l'extérieur et l'initiative des options politiques, la responsabilité de celles-ci étant assumée par le Conseil, le tout sous le contrôle du Parlement. A cet égard, un point fondamental est la demande que le Communauté adhère en tant que telle aux organisations internationales, notamment au Conseil de l'Europe.

Autres secteurs : la politique sociale et l'environnement. Dans ces deux domaines, les décisions au sein du Conseil devraient être prises à la majorité. Dans le premier cas est soulignée la nécessité du renforcement du rôle de la Commission et de l'élargissement des objectifs officiels quant à la protection et au progrès social des travailleurs, avec notamment la mise en place de négociations collectives européennes entre partenaires sociaux. Quant à

l'environnement, l'objectif de protection à l'échelle mondiale énoncé plus haut devrait s'appuyer sur la création d'un Fonds européen de l'environnement.

Enfin, le rapport préconise, dans le domaine des libertés et droits fondamentaux, deux mesures intéressantes : d'une part que la Cour de Justice européenne assure la protection de ces droits, avec "possibilités d'accès direct des citoyens de la Communauté européenne à la Cour de Justice après l'épuisement des voies de recours nationales" (qu'en diront les Français, qui ne parviennent même pas à mettre en place chez eux cette procédure indispensable au progrès de la démocratie ?) ; d'autre part que les citoyens de la Communauté puissent voter aux élections municipales et européennes dans l'Etat membre où ils résident.

Pour l'amélioration des institutions, la résolution propose plusieurs solutions. D'une part, les compétences d'exécution de la Commission devraient être renforcées.

D'autre part, les prises de décision du Conseil devraient être facilitées par l'abandon du principe de l'unanimité pour celui de la majorité, sauf pour certains cas majeurs (révision des traités, adhésion de nouveaux membres, élargissement des compétences de la Communauté) ; les délibérations du Conseil pour l'adoption de la législation communautaire devraient être publiques, dans le souci de transparence et de contrôle.

Les ressources financières propres de la Communauté devraient être renforcées, lui assurant une pleine autonomie.

A noter une proposition fondamentale : la participation à titre consultatif des régions par l'institutionnalisation d'un organisme les représentant.

Enfin, le point le plus important concerne sans doute la répartition des pouvoirs entre les institutions. Le Parlement européen demande notamment un pouvoir de codécision avec le Conseil pour toute la législation communautaire, par un processus de négociation permettant de ne jamais aboutir à un blocage tout en autorisant un vrai débat entre les deux institutions, et souhaite pouvoir créer des commissions d'enquête pour vérifier la mise en oeuvre de cette législation.

Le rapport demande en outre plusieurs possibilités d'action pour le Parlement : le droit d'initiative législative lorsque la

Commission ne l'assume pas ; l'élection du président de la Commission sur proposition du Conseil, avec vote de confiance ; l'avis conforme pour les nominations à la Cour des Comptes et à la Cour de Justice ; le droit de saisir la Cour de Justice ; le droit de fixer son propre siège si les gouvernements nationaux ne s'accordent pas sur ce sujet.

Les deux dernières résolutions concernant les Assises européennes et le principe de subsidiarité, ont pour but de compenser l'élargissement des compétences et pouvoirs des institutions européennes pour le contrôle et la participation des institutions nationales et régionales.

Le rapport GISCARD D'ESTAING, après avoir rappelé que certains "garde-fous" existent aujourd'hui (notamment le vote du Conseil à l'unanimité) pour empêcher tout élargissement excessif des compétences communautaires, insiste sur trois points :

- le principe de subsidiarité impliquant le transfert au niveau communautaire de compétences législatives que les Etats membres ne peuvent plus assumer efficacement, ce transfert entraînera un aggravement du déficit démocratique si le Parlement européen n'obtient pas les pouvoirs législatifs et de contrôle perdus par les parlements nationaux.
- Le principe de subsidiarité doit définir juridiquement les compétences exclusives de l'Union et l'étendue de l'action communautaire dans le domaine des compétences concurrentes.
- La Cour de Justice européenne doit devenir une juridiction constitutionnelle faisant respecter la répartition des compétences entre la Communauté Européenne et les Etats membres.

Le rapport DUVERGER propose que soit accentuée la coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux, notamment par l'organisation, avant les conférences intergouvernementales de décembre, d'Assises européennes permettant un meilleur échange de vues et de "mettre fin à ce déclin de la démocratie en Europe occidentale au moment où elle se développe dans l'Europe de l'Est".

Ces résolutions, qui répondent pour l'essentiel aux aspirations des fédéralistes, ont l'avantage de rassurer ceux qui pourraient s'inquiéter du renforcement de la Communauté :

Le rapport COLOMBO garantit la règle de "non-accroissement de la charge fiscale globale pesant sur les citoyens de l'Union". Ce n'est pas parce que de nouvelles compétences et de nouvelles ressources financières doivent être attribuées à la Communauté que les citoyens paieront plus d'impôts.

Le même rapport précise que la Commission devrait décentraliser ses tâches à travers les administrations nationales, régionales et locales, ce qui permettrait de prouver l'inanité des critiques présentant les institutions européennes comme une énorme, coûteuse et inutile machine bureaucratique.

Dans le même ordre d'idées, les rapports MARTIN et DUVERGER estiment inutile la création d'une nouvelle chambre européenne représentant les parlements nationaux, le Conseil jouant pleinement le rôle de représentant des Etats.

L'ensemble des dispositions énoncées constitue donc un train de mesures tout à fait approprié pour le progrès de la démocratie dans l'efficacité d'action en Europe. Il est tout simplement dommage que nos députés français au Parlement européen ne défendent pas plus souvent leurs belles idées lorsqu'ils sont de retour en France...

XAVIER COMTE



« L'ÉCU RÉSISTE AU GOLFE »

Pour le directeur général du Centre Européen de Promotion et de Recherche pour la Monnaie Européenne (CEPREM) dont le siège est à Lyon, la crise du Golfe n'affectera pas l'ÉCU mais risque de peser sur les négociations intergouvernementales du 14 décembre.

Six semaines après le début de la crise du Golfe l'ÉCU fait preuve d'une grande stabilité. Est-ce à dire que la monnaie européenne est à l'abri des grands événements internationaux ?

Michel Coste : Il est vrai que la crise du Golfe n'a pas d'influence sensible sur l'ÉCU mais elle en aura sur la réunion intergouvernementale sur l'union monétaire européenne du 14 décembre. Elle en aura également sur la conférence simultanée concernant l'union politique européenne. La crise a, en fait, mis en lumière l'inexistence politique de l'Europe alors que se développait un battage médiatique complaisamment entretenu par les politiques.

Cette absence était-elle seulement cruelle aux yeux de l'Européen que vous êtes ou aura elle des conséquences internationales ?

Michel Coste : Cette absence est très grave. En fait, quel est l'enjeu du conflit du Golfe ? Ce n'est pas la défense des intérêts koweïtiens. Pour s'en convaincre il suffit de considérer le nombre d'invasions condamnées sans mobilisation au Liban, en Afghanistan, au Panama... Ce n'est pas la nécessité de se débarrasser d'un tyran. Ce n'est pas non plus la défense de l'Arabie Saoudite qui n'était pas vraiment menacée. Ce n'est pas essentiellement l'approvisionnement mondial en pétrole. Le véritable enjeu, c'est la constitution d'un nouvel ordre mondial qui se met en place après la guerre froide. Or l'Europe est dramatiquement absente de ce débat.

La France et la Grande Bretagne sont pourtant présentes sur le terrain ?

Michel Coste : La France a en effet pu peser pour que ce nouvel ordre ne se réduise pas à une Pax Americana en se démarquant des États-Unis. Mais pour combien de temps ? Si l'Europe laisse faire la Pax Americana, on risque de reconstituer à nos dépend l'unité arabe et de créer un véritable antagonisme nord-sud aux conséquences désastreuses notamment pour l'Europe qui entretient de longue date des relations avec le sud. L'Europe doit trouver sa place dans le nouvel ordre mondial sans laisser l'U. R. S. S. jouer seule le rôle de modérateur et d'arbitre. Ce débat sera au centre des conférences du mois de décembre.

Quelles pourraient être les conséquences concrètes ?

Michel Coste : Ces réunions visent à donner à l'Europe une politique commune, expression de son unité, et une monnaie commune, moyen de cette unité. Il faut rassurer les utilisateurs de l'ÉCU qui à un grand avenir devant lui. Aujourd'hui la monnaie européenne est stable par rapport au Franc comme par rapport au Deutschmark. Le véritable "Hard ECU" que réclament les Anglais c'est en fait celui que nous connaissons.

Deux logiques s'opposent pourtant actuellement en Europe ?

Michel Coste : C'est vrai ! Il y a d'une part la logique du rapport Delors — s'inspirant de l'orthodoxie allemande — qui repose sur la mise en place d'une banque centrale puissante et autonome. Elle a pour but de conduire vers une convergence absolue des monnaies actuelles et leur remplacement à terme par une mon-

naie unique. Les plus optimistes fixent ce terme en 1994/1995. Je pense personnellement que l'on pourrait aboutir à la fin du siècle.

Et la logique britannique ?

Michel Coste : La deuxième logique est celle du plan Major, chancelier de l'échiquier anglais, qui s'inspire du libéralisme pur et dur. Il préconise la mise en place d'une treizième monnaie : le "Hard ECU" géré également par une banque centrale mais permettant à chaque pays de conserver la souveraineté sur sa politique monétaire. Cet ECU serait en fait une quatorzième monnaie, la treizième restant l'ÉCU, panier de monnaies. Ce système aurait l'inconvénient d'entraîner des complications pour les marchés utilisateurs. La synthèse des deux approches aurait l'avantage de donner un rôle majeur à l'ÉCU car tel que défini aujourd'hui, il est en train de devenir une monnaie forte du fait de la stabilisation des changes des monnaies qui le compose.

La réunification allemande ne risque-t-elle pas d'affaiblir le Deutschmark ?

Michel Coste : La réunification allemande crée l'opportunité d'accélérer la convergence des monnaies européennes. Le sauvetage de l'Allemagne de l'Est dont le coût a été largement sous-estimé va en effet se traduire par des tensions sur les monnaies. On assiste déjà à un resserrement de l'échelle des taux d'intérêts. La différence n'est plus aujourd'hui que de 2 % entre le D. M. et la Lire italienne alors qu'elle a atteint 20 % à certaines époques. Les Allemands ne pourront pas gérer seuls le passage difficile. L'unification rendra nécessaire des interventions de soutien au sein du S. M. E. (Système Monétaire Européen), le D. M. étant actuellement la monnaie la plus faible de la grille. Par ailleurs les déséquilibres actuels des balances commerciales sont susceptibles de se réduire. L'Allemagne importera plus (à l'est) et les autres pays de la C. E. E. exporteront davantage. La conséquence sur l'union monétaire sera plutôt favorable, à la différence de l'influence des questions militaires qui pourraient retarder l'union politique. Or tout est lié...

(Le Progrès 15.9.90)

Propos recueillis par
GERMAIN BONNET ■

POUR UN MOUVEMENT FEDERALISTE AFRICAIN

A Milan, à l'occasion d'un colloque international organisé par le MFE-Italie et le WAWF en collaboration avec l'Université de Milan et la Commission CEE, un groupe de fédéralistes africains et de fédéralistes européens a signé une déclaration commune «en vue d'une action commune pour la démocratie internationale». Ensuite, les fédéralistes africains ont signé un Act solennel dans lequel ils s'engagent à convoquer dans deux ans un Congrès de fondation du *Mouvement Fédéraliste Africain* (MFA), comme section africaine de la *World Association for World Federation* (WAWF). Cet

Act a été signé aussi par M. Satish Kumar, Président de la WAWF, qui a brièvement exposé les buts de l'organisation. Le Comité promoteur du MFA a nommé secrétaire coordinateur Bamba Cheikh Fall (résident au Sénégal) et vice-secrétaire Emmanuel Gu-Konu (résident à Paris).

Signé par: Godwin Tétévi Tété-Adjalogo, Bamba Cheikh Fall, Claudio Bascapé, Giovanni Vigo, Emmanuel Gu-Konu, Guido Montani, Sante Granelli, Boga Aimé, Jean-Paul Pougala, Paolo Lorenzetti, Valeria Granelli, Giuseppe Usai, Alpha Zentho, Giovanni Solfrizzi, Franco Spoltore, Stefano Castagnoli, Lucio Levi.

DECLARATION DES FEDERALISTES AFRICAINS ET DES FEDERALISTES EUROPEENS EN VUE D'UNE ACTION COMMUNE POUR LA DEMOCRATIE INTERNATIONALE

Après les événements de l'année 1989, qui ont amorcé le processus de démocratisation dans les pays de l'Est européen, la consolidation de la détente entre les deux superpuissances et la relance du processus d'unification politique de l'Europe, une phase tout à fait nouvelle de la politique internationale semble désormais ouverte. Les anciennes frontières tombent. L'aire de la démocratie et de la coopération internationale s'élargit.

Seulement le réveil des nationalismes et d'ataviques rivalités ethniques pourraient gêner la construction d'une nouvelle Europe, ouverte à la collaboration avec les Etats Unis et l'Union Soviétique à l'intérieur d'une «maison commune», où il serait possible de réaliser une coopération efficace pour le désarmement et le développement de tout l'hémisphère Nord du monde.

De cette perspective, toutefois, le Sud du monde ne doit pas être exclu. Il est inévitable que l'Europe se préoccupe avant tout de résoudre des problèmes «européens», c'est-à-dire la construction de la fédération européenne, l'achèvement de l'unité allemande et le développement de la coopération entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest. Mais il n'est pas possible de mettre de côté d'autres problèmes dramatiques, tels que l'émigration internationale et l'écologie, pour la solution desquels la relance du dialogue Nord-Sud et l'accélération du processus de désarmement sont indispensables. La force de l'Europe réside dans sa capacité de coopérer pacifiquement avec tous les peuples voisins, en particulier avec les peuples de la zone de la Méditerranée et de l'Afrique, avec qui la Communauté a signé des accords particuliers.

La coopération euro-africaine dans sa forme présente a démontré son inefficacité. Les résultats sont bien en deçà des espérances. L'Afrique ne parvient pas à se développer et se retrouve de plus en plus dans une situation de marginalisation. Cette situation est largement due à la nature de la plupart des systèmes politiques africains qui sont caractérisés par l'absence de toute liberté démocratique.

Pour ces raisons, les fédéralistes européens et africains demandent:

- que la Communauté européenne reconsidère les bases de sa coopération avec l'Afrique pour favoriser l'émergence d'un nouveau cadre politique et institutionnel où les accords de coopération, notamment la Convention de Lomé, pourront acquiescer plus d'efficacité. Les aides devront alors être suffisantes pour permettre la réalisation d'infrastructures publiques de nature à mettre l'économie africaine sur la base d'un développement autonome.

La réforme de la Convention de Lomé doit être élaborée de commun accord entre la Communauté européenne et un organisme africain qui doit prendre l'engagement de réaliser dans le plus bref délai une Fédération africaine fondée sur les libertés démocratiques et le respect des droits de l'homme.

- que l'OUA, en collaboration avec toutes les forces représentatives de la société africaine, élabore un projet pour sa réforme démocratique, parce que le développement de

l'Afrique est impossible sans une active participation de toutes les composantes - ethniques, politiques et culturelles - du peuple africain et sans la perspective de l'unification économique et politique du continent;

- que l'ONU - créée dans l'après-guerre pour résoudre des problèmes mondiaux spécifiques moyennant une assemblée diplomatique permanente et désormais inadéquate vis-à-vis des problèmes dramatiques de l'époque contemporaine - mette à l'étude une réforme pour son renforcement grâce à la participation active de tous les peuples au gouvernement de la politique internationale. Dans l'ère nouvelle de la politique mondiale, où le communisme même cherche péniblement à se démocratiser, la seule voie praticable pour donner une légitimité démocratique à l'ONU consiste dans l'élection directe d'un parlement mondial, auquel pourront progressivement participer tous les peuples qui refusent la violence comme instrument de politique internationale. Le monde est désormais une communauté de destin. Ce n'est que grâce à la démocratie à l'échelle internationale et l'instauration d'un gouvernement mondial qu'il sera possible de réaliser le désarmement universel, la paix, la justice internationale et la sauvegarde écologique de la planète.

Les fédéralistes africains et européens:

- rappellent les responsabilités particulières que l'Europe, partagé en Etats nationaux en lutte perpétuelle entre eux, a eu par le passé dans l'expansion colonialiste et la diffusion du nationalisme dans le monde entier. Dans l'actuel moment dramatique où il est possible de prendre, pour le meilleur et pour le pire, des décisions définitives en ce qui concerne le nouvel ordre européen, ils adressent un appel à toutes les forces démocratiques européennes afin qu'elles ne laissent tomber aucune initiative qui puisse mener à la construction des Etats Unis d'Europe et, en particulier, ils demandent que le Parlement européen, en accord avec les Parlements nationaux réunis dans les Assises, s'engage dans l'*aggiornamento* du Projet Spinelli de 1984 afin d'arriver aux ratifications nationales prévues pour la fin de 1992 avec un projet de fédération, dans laquelle le Parlement européen ait le pouvoir de contrôler l'exécutif;

- s'engagent à lancer une efficace action en faveur de la démocratie internationale à l'intérieur des organisations respectives - la World Association for World Federation, le Mouvement Fédéraliste Africain, le Movimento Federalista Europeo, l'Union Européenne des Fédéralistes - et envers toutes les associations et toutes les forces politiques qui, en principe, sont favorables à l'unification politique du genre humain. L'objectif est celui de promouvoir un mouvement international d'opinion publique qui puisse progressivement abattre toutes les frontières économiques, politiques et culturelles entre les peuples de la planète.

Milan, le 18 Mai 1990

L'EUROPE ET L'AFRIQUE: DE LA COOPERATION A LA DEMOCRATIE INTERNATIONALE

1. Une fois la phase du colonialisme achevée, pendant la guerre froide entre les deux superpuissances qui refusaient à maintes reprises d'écouter les revendications du Tiers Monde pour un nouvel ordre économique international, l'Europe et l'Afrique ont fait la première expérience de coopération Nord-Sud.

Dans l'après-guerre, la domination coloniale européenne sur l'Afrique se termine et, grâce au processus d'unification européenne, on a pu commencer la première expérimentation de coopération pour le développement entre deux continents sur une base multilatérale. La Convention de Lomé entre la Communauté européenne et les pays ACP a été le résultat de cette nouvelle situation historique. Mais pour comprendre la signification de la Convention de Lomé, il faut rappeler que le cadre international dans lequel s'est concrétisée la nouvelle phase de coopération Euro-Africaine est celui de la guerre froide. Le monde était alors gouverné par l'équilibre bipolaire entre les deux superpuissances et l'Europe du Marché commun cherchait faiblement à jouer un rôle autonome sur la scène internationale. La Convention de Lomé a été la première réponse positive aux tentatives, échouées au niveau mondial, mise en oeuvre par les pays du Tiers Monde de créer un nouvel ordre économique international dans le cadre de l'ONU. La Convention de Lomé, dans la mesure où elle a accueilli une partie des instances du Tiers Monde (stabilisation des prix des matières premières, non-réciprocité tarifaire, transferts de technologies, etc.), a été aussi la première tentative, en ce qui concerne les rapports Nord-Sud, d'aller au delà du cadre de la guerre froide et du système bipolaire de gouvernement du monde.

2. Les limites de la Convention de Lomé résident, d'une part, dans l'insuffisance des aides communautaires et, d'autre part, dans son incapacité de promouvoir des développements démocratiques en Afrique et entre les deux continents.

La Convention de Lomé a eu le mérite de ralentir l'effondrement de l'économie africaine dans le cadre de l'économie mondiale. Mais elle n'a pas été capable de garantir les conditions minimales de développement de l'Afrique. Nous sommes désormais à la IV^{ème} Convention et nous pouvons compter sur une expérience d'une quinzaine d'années. Malgré cela, dans l'Afrique noire le revenu par tête décroît depuis une décennie. La Communauté a augmenté son aide financière pour Lomé IV (12 milliards d'ECUs), mais nous sommes bien en dessous des nécessités de l'Afrique (l'endettement des pays ACP est plus de dix fois plus élevé que les aides communautaires). La Convention de Lomé - sans une réforme radicale, qui aujourd'hui n'est pas à l'horizon, parce que la IV^{ème} Convention a une durée de dix ans - représente donc le cadre dans lequel on a stabilisé les rapports commerciaux entre les deux continents: ce n'est pas le cadre dans lequel on peut projeter le développement et l'avenir de l'Afrique.

Au delà de ces limites économiques, la Convention de Lomé a aussi des limites politiques évidentes: elle n'a pratiquement rien fait pour promouvoir la démocratie dans le Continent africain et son unité politique. Les aides sont données à tous les gouvernements, même à ceux qui méprisent les droits de l'homme et nient toute forme de pluralisme politique. Pour atteindre de réels objectifs de développement, les aides auraient dû être données à un organisme panafricain chargé de planifier, en accord avec l'OUA et l'ONU, le développement de l'Afrique dans son ensemble.

3. Le Plan Marshall européen pour l'Afrique a été proposé par les forces démocratiques européennes pour dépasser les

limites de la Convention de Lomé.

C'est pour aller au delà de ces limites évidentes de la Convention de Lomé qu'à la fin des années soixante-dix on a commencé à parler de la nécessité de lancer un grand Plan Marshall européen pour le développement de l'Afrique. La proposition se fondait sur l'observation qu'il existait, au moins au début, une complémentarité entre l'économie européenne (très pauvre en matières premières, mais riche en technologies) et l'économie africaine (très riche en matières premières, mais très pauvre en technologies modernes). Cette proposition a été appuyée par les fédéralistes parce qu'ils voyaient aussi la possibilité d'orienter les peuples africains vers une effective unité économique et politique. Il aurait été impossible de projeter et de réaliser un grand plan africain de développement sans renforcer les institutions africaines déjà existantes, comme l'OUA, ou bien en créer des nouvelles. En effet, cette position des fédéralistes européens est en parfait accord avec ce qu'ont soutenu les pères fondateurs de l'Afrique nouvelle: pour Nkrumah, Senghor et Nyerere, l'indépendance et le développement de l'Afrique auraient été impossibles en dehors de la perspective de la construction des Etats Unis d'Afrique.

Ce plan n'a pas été réalisé pour deux raisons. En premier lieu, l'Europe sans un véritable gouvernement responsable devant le Parlement européen, sans une monnaie et sans un budget communautaire suffisant, n'est pas en mesure de lancer et d'aménager un grand plan d'aides pour l'Afrique. C'est aussi pour ces raisons, que les forces politiques européennes, qui sont en faveur d'une politique d'aides plus efficace vers le Tiers Monde, n'ont pas encore réussi à élaborer une stratégie commune au niveau européen. Deuxièmement, les africains ont soutenu tièdement ce projet à cause de l'inégale force respective de l'Europe et de l'Afrique dans le cadre international. Les soupçons de «néocolonialisme» sont inévitables. A ce propos il faut, toutefois, ajouter que l'Afrique aurait en soi même la force pour maîtriser une coopération entre inégaux (comme, par définition, est toute coopération entre pays industrialisés et pays sous-développés) en mettant en oeuvre un projet d'unité économique et politique du Continent. La Chine et l'Inde, deux pays à peu près de la même dimension que l'Afrique, montrent qu'on peut être relativement indépendant même si l'on est pauvre. La vérité est que l'unité africaine est bien plus difficile à réaliser que l'unité européenne et pour cela, quand on pense à la coopération euro-africaine, on ne peut pas oublier le poids différent des deux continents sur la scène internationale.

4. La guerre froide est finie. Une nouvelle ère vient de commencer dans laquelle la démocratie représente le facteur majeur de changement tant en politique intérieure qu'en politique internationale.

Le vieux ordre international de l'après-guerre est désormais derrière nous. La guerre froide est terminée. Avec la politique de la Perestroïka en Union soviétique, le début du désarmement entre les deux superpuissances et les événements de 1989 dans l'Europe de l'Est, le monde entier est entré dans une phase historique tout à fait nouvelle: la démocratie avance avec une force irresistible. La démocratisation du communisme a une signification universelle, comme l'ont eu la Révolution française pour l'affirmation des droits de l'homme et la Révolution bolchevique pour l'affirmation du socialisme. Tous les régimes politiques qui aujourd'hui refusent encore la démocratie sont devenus plus faibles: le temps travaille contre eux.

Mais aujourd'hui, dans un monde toujours plus interdépendant et unifié, la conquête de la démocratie à

l'intérieur ne suffit plus. La démocratie internationale est devenue la condition même de la survie de la démocratie nationale, parce que les grands problèmes de notre époque ne peuvent être résolus qu'au niveau continental ou, le plus souvent, au niveau mondial.

En Europe occidentale, une réelle possibilité existe de faire débiter à court terme la première expérience de démocratie internationale. En effet, l'écroulement du mur de Berlin a donné une accélération impressionnante à l'achèvement de l'unité européenne. Si le Parlement européen, les gouvernements et les forces politiques font leur devoir, dans quelques années la Fédération européenne verra le jour. Et la Fédération européenne est considérée, à juste titre, comme le point de repère de tous les peuples qui veulent participer à la construction du monde nouveau, parce que l'Europe représente la seule union d'états qui n'a pas et ne veut pas avoir une capacité offensive militaire et impérialiste. On voit s'ouvrir ainsi la possibilité de bâtir une «maison commune européenne», de Vladivostok à San Francisco, dans laquelle chaque pays pourra coopérer efficacement pour le désarmement et le développement économique de tout l'hémisphère Nord du Monde.

Mais dans cette perspective quel sera l'avenir du Tiers Monde? Et en particulier quel sera l'avenir de l'Afrique, le continent le plus démuné du Tiers Monde?

5. Le dilemme tragique de l'Afrique: pas de démocratie sans développement, pas de développement sans démocratie. La lutte pour la démocratie africaine ne représente qu'un aspect de la lutte pour l'unité politique du Continent.

Après les luttes victorieuses contre le colonialisme, les Africains ont bientôt découvert qu'en Afrique n'existaient pas les conditions sociales et politiques pour la démocratie, qui signifie garantie de liberté et d'indépendance pour les peuples africains. L'extrême pauvreté de la population et l'insuffisance du cadre étatique hérité du colonialisme empêchaient n'importe quelle tentative de bâtir des gouvernements démocratiques. De plus, la survie des micro-états nationaux - création artificielle des puissances européennes - représentait le cadre idéal pour la naissance des régimes dictatoriaux, à parti unique, toujours en lutte l'un contre l'autre et prêts à accepter n'importe quelle «aide» (surtout les armements) d'une puissance mondiale, si cela pouvait augmenter leur micro-pouvoir.

La phase historique du parti unique s'est imposée comme une dure nécessité pour l'Afrique. Mais la situation est en train d'évoluer. Le régime micro-national à parti unique est désormais en contradiction avec le développement de l'économie africaine. Pour l'Afrique il n'y a pas la possibilité de promouvoir la politique d'industrialisation forcée réalisée pour la première fois en URSS. L'Union Soviétique a accueilli l'héritage d'un grand empire continental dans lequel on pouvait raisonnablement tenter l'expérience de la construction du «socialisme dans un seul pays». Aucun micro-parti national africain ne peut proposer un but semblable sans tomber dans le ridicule. Le parti unique n'est compatible qu'avec une économie d'exploitation des ressources naturelles, dans laquelle le rôle dominant est confié aux grandes entreprises multinationales. L'Afrique pour se développer doit miser sur une économie participative (économie de marché ne signifie pas nécessairement capitalisme) et à l'initiative des entrepreneurs locaux, comme l'a très bien reconnu le Plan d'Action de Lagos, proposé par l'OUA. Ce plan de développement, élaboré en 1980 mais encore valable aujourd'hui en ce qui concerne les objectifs fondamentaux, montre que quand les Africains pensent sérieusement à leur avenir ils vont au delà et du cadre micro-national et du régime à parti unique, parce qu'il est impossible de développer l'économie de marché sans le pluralisme politique et le respect des droits de l'homme. Le développement du marché et de l'industrie est incompatible avec la survie de régimes autocrates.

Démocratie, développement, unité africaine: voilà les trois objectifs chacun d'entre eux est en même temps la condition pour la réalisation des autres. La tâche des Africains est bien plus difficile que celle des autres pays du Tiers Monde, parce qu'ils ne peuvent pas sortir de leur situation de sous-développement sans dépasser le cadre micro-national artificiel hérité du colonialisme européen. Mais un plan africain de développement ne peut être aménagé que par un gouvernement démocratique, parce que le pluralisme ethnique, culturel et politique de l'Afrique est une réalité immuable. Démocratie en Afrique signifie «démocratie africaine».

6. Dans la nouvelle phase de détente, un plan de solidarité pour le développement du Tiers Monde est nécessaire et possible, mais à la condition qu'il y ait une prise de conscience de toutes les forces favorables à la démocratie internationale. Il n'y a pas de solidarité véritable si les rapports Nord-Sud ne sortent pas du cadre de la politique étrangère, qui est toujours régie par le lois de la politique de puissance.

La construction de la maison commune européenne ouvrira une phase de coopération et de désarmement dans tout l'hémisphère Nord, à la condition que les pays de l'Europe occidentale sachent s'unir dans une véritable Fédération européenne, pour aider les peuples de l'Est à consolider leurs nouveaux régimes démocratiques, donner un débouché européen au problème de l'unité allemande, et favoriser la transformation des blocs militaires de l'OTAN et du Pacte de Varsovie en simples alliances politiques.

Dans ce contexte, l'Europe pourra jouer un rôle important envers le Tiers Monde et, en particulier, envers l'Afrique, avec laquelle elle a déjà pris des engagements importants par la Convention de Lomé. C'est dans l'intérêt même du Nord de transformer les rapports d'antagonisme avec le Sud (l'endettement, les prix des matières premières, le rôle des multinationales, etc.) en rapports de coopération. De plus il y a les problèmes dramatiques de l'émigration internationale et de l'écologie qui demandent une solution globale. Dans la mesure où la politique du désarmement s'affirmera, il deviendra de plus en plus difficile de nier au Sud du monde une politique de solidarité pour son développement.

Mais il faut reconnaître que le lien désarmement-développement ne s'établira pas automatiquement. Le Plan Marshall américain pour la reconstruction de l'Europe se fondait sur un état de nécessité transitoire (la confrontation avec Staline dans une Europe épuisée). La politique actuelle des aides communautaires envers l'Europe de l'Est se fonde sur un état de nécessité transitoire (éviter la balkanisation et les désordres sociaux dans l'Est européen). Dans ces deux cas il s'agit d'une situation qui demande des aides pour une période limitée dans le temps. Une politique de solidarité du Nord envers le Sud se fonde au contraire sur une nécessité de programmation sur une très longue période de l'économie mondiale. Il s'agit de rendre complémentaire le développement des pays industrialisés et le développement du Tiers Monde. Ce n'est pas seulement une question d'aide. Evidemment il faut que le Nord accepte une politique d'«austérité» (qui peut être atténuée par les ressources éventuelles libérées par le processus de désarmement) pour réaliser le transfert de revenu nécessaire au développement du Sud. Mais il faut aussi entreprendre un redéploiement industriel du Nord, parce que si tous les habitants de la planète avaient le même niveau de vie que les pays industrialisés aujourd'hui, le développement deviendrait bientôt «insoutenable». Pour ces raisons, un Plan Marshall ne suffit pas. C'est encore une question de politique extérieure. Il faut reconnaître que les habitants du Sud ont le droit à la même solidarité des pauvres qui vivent dans le Nord. Il s'agit, plus exactement, de convaincre tous les habitants de la planète qu'ils font partie d'une même communauté de destin et que, en perspective, ils doivent tous devenir concitoyens d'une même maison commune.

7. La solidarité internationale est impossible sans la création d'institutions nouvelles pour la coopération entre le Nord et le Sud du monde. Tous les peuples doivent participer à la formation d'un plan de développement de l'économie mondiale. Une réforme démocratique de l'ONU est désormais indispensable.

C'est dans le cadre de l'ONU que le Tiers Monde, organisé dans le «Groupe des 77», a pu entamer une lutte pour un nouvel ordre économique international. Mais, dans le cadre de la guerre froide et de l'équilibre bipolaire, cette lutte n'a pas abouti à des résultats significatifs, parce que la course aux armements était considérée, et pas seulement par les superpuissances, comme bien plus importante qu'un effort sérieux pour le développement.

La situation est aujourd'hui en train de changer radicalement. Si tous les pays de l'hémisphère Nord acceptent de travailler ensemble pour bâtir la «maison commune européenne», on peut envisager bientôt une situation dans laquelle les peuples et les gouvernements seront disposés à oublier les rancunes et les haines du passé (comme dans la Communauté européenne d'aujourd'hui où les Français et les Allemands se considèrent tous concitoyens européens) pour donner vie à une réforme sérieuse de l'ONU. La «maison commune européenne» n'est qu'un programme politique transitoire. Il est vrai que l'Europe doit résoudre des problèmes «européens», liés surtout à la fin de la deuxième guerre mondiale (comme l'unité allemande, le dépassement des blocs militaires, etc.), mais le cadre dans lequel il faut organiser véritablement la coopération pacifique pour le développement est le monde. Il faut reformer le FMI, le GATT, créer une Agence mondiale pour l'écologie, gérer les ressources naturelles que l'ONU a déclarées «patrimoine commun de l'humanité», etc. Ce n'est que dans le cadre de l'ONU, et avec la participation de tous les peuples, qu'il est donc possible de donner vie à une réforme efficace de l'ordre politique international. Il faut créer les premiers instruments du gouvernement mondial.

Mais il faut remarquer, à ce propos, qu'il ne suffit pas de donner de nouvelles ressources financières ou de créer de nouvelles agences de l'ONU. Si l'on veut faire sortir l'ONU de l'état d'impuissance qui ne fait de lui rien de plus que le symbole d'une unité qui n'existe pas, il faut changer radicalement le système de décision qui à présent est tout à fait antidémocratique. Au nom d'un respect fictif de l'égalité entre états souverains on applique le principe «one state, one vote», avec le résultat que puisque les USA, la Chine, l'URSS, etc. ne veulent justement pas compter comme les Seychelles, les Comores, le Togo, etc. l'Assemblée générale de l'ONU vote des résolutions qui le plus souvent restent sur le papier, tandis que les décisions véritables sont prises en dehors de l'ONU (dans le G-7, aux Sommets des superpuissances, etc.).

8. La réforme démocratique de l'ONU ne peut signifier que l'application du principe «one man, one vote». Un parlement mondial démocratique représenterait un point de repère essentiel pour diffuser et renforcer la démocratie dans le monde entier.

Le premier pas vers la démocratie internationale peut consister en la création d'un Parlement mondial (une deuxième chambre de l'ONU) élu directement dans tous les pays qui voudront participer à ce grand projet de renouvellement de la politique internationale. Cette Assemblée parlementaire mondiale aura comme première tâche celle d'élaborer une réforme radicale de l'ONU, avec un gouvernement démocratique, pour la mettre en mesure de résoudre les problèmes les plus dramatiques de l'humanité.

Cette réforme ne réalise pas encore, au moins au début, la démocratie internationale, parce que seulement dans la longue période on pourra dépasser tous les obstacles qui empêchent encore une participation effective des individus au gouvernement des affaires mondiales. En effet, il ne faut pas se cacher

que il y aura des forces (comme le racisme, le fondamentalisme islamique, etc.) et des états (tous les dictatures et les faux gouvernements populaires) qui ne voudront pas participer à ce processus et qui seront même en polémique avec la tentative de construire une société démocratique, multiethnique et cosmopolitique. Mais le caractère universel du projet constituera sa plus puissante force de pénétration dans tous les coins du monde et dans toutes les couches sociales. L'Europe moderne a désormais fait écrouler les frontières entre les anciens états nationaux et entre les empires déchus d'Orient et d'Occident. La réforme démocratique de l'ONU mettrait en branle un processus incessant de dépassement de toutes les frontières - ethniques, économiques et politiques - jusqu'à la défaite complète de toute forme de tyrannie et d'exploitation.

9. Les pays du Tiers Monde ont un intérêt spécifique à mener la lutte pour la réalisation de la démocratie internationale, parce que la démocratie est le moyen le plus efficace pour affirmer les droits de la partie la plus pauvre et la plus nombreuse de l'humanité. Seule la participation de tous les peuples à la lutte pour la démocratisation de l'ONU peut faire naître la conscience d'une citoyenneté mondiale commune.

Pour être efficace, cette réforme doit augmenter les pouvoirs de l'ONU, par exemple en lui confiant des ressources propres (comme cela s'est passé pour la Communauté européenne) qui pourraient provenir d'un impôt mondial (par exemple, un impôt «écologique» sur les combustibles polluants). Le Parlement mondial devra aussi régler le problème angoissant de l'émigration Sud-Nord, limiter ou abolir entièrement le commerce des armements, élaborer un code de «bonne conduite» des multinationales, etc. Ce type de décisions ne pourra pas être prise sans créer un débat, et même des vifs contrastes, parmi toutes les populations concernées. La méthode démocratique est donc essentielle. Elle est de plus essentielle pour permettre aux peuples du Tiers Monde de faire prévaloir les intérêts de la majorité. La démocratie internationale représente donc le préalable d'une redistribution effective des ressources à l'échelle mondiale.

Enfin, la réforme démocratique de l'ONU peut progressivement faire croître la conscience que l'avenir de l'humanité est une responsabilité de chacun et que chacun peut contribuer au gouvernement du monde, en se faisant écouter dans son parti politique et dans son pays. Les partis politiques démocratiques pourront et devront devenir le vecteur de la nouvelle politique cosmopolitique. C'est ainsi que peut naître le citoyen du monde.

10. Toutes les forces favorables à la démocratie internationale, en Europe, en Afrique et dans le monde, doivent s'organiser pour obliger les gouvernements à faire démarrer une réforme démocratique de l'ONU.

L'expérience européenne a montré que tous les pas en avant vers l'unité européenne (à partir de la CECA de Jean Monnet) ont été le résultat de l'impulsion continue des fédéralistes et de l'attitude favorable de toutes les forces politiques démocratiques. Les gouvernements sont capables, parce qu'il s'agit de leur devoir précis sur le plan institutionnel, de concevoir une coopération toujours plus avancée, quand il y a nécessité de résoudre des problèmes communs. Mais ils ne sont jamais disposés à renoncer volontairement à la moindre partie de leurs pouvoirs souverains sans y être obligés soit par les forces populaires, soit par un défi international. Pour cette raison, tous ceux qui sont favorables dès à présent à la démocratie internationale doivent créer un mouvement supranational à l'échelle mondiale, afin de soutenir dans tous les pays le projet de réforme démocratique de l'ONU. L'unité politique du monde commence avec l'unité des hommes qui la veulent. Il faut lancer partout une grande campagne en faveur de la démocratie internationale.

C'est une tâche difficile. Mais il n'y a pas d'autre possibilité pour résoudre les problèmes vitaux du développement du Tiers Monde, du désarmement et de la sauvegarde écologique de la planète. Ceux qui considèrent la démocratie internationale comme une utopie, devraient avoir le courage d'avouer ouvertement qu'ils lui préfèrent un monde gouverné par l'équilibre des grandes puissances, la force des armements, l'impérialisme, le fanatisme religieux et le racisme. Qui veut changer le monde doit miser sur la force de la démocratie.

Guido Montani

IMPORTANTE PRISE DE POSITION DE LA CES SUR L'UNION EUROPEENNE

Le Comité Exécutif de la Confédération européenne des Syndicats rappelant:

— la prise de position de la CES du 10 juin 1980 sur le rapport du "Comité des trois sages sur les institutions européennes", dans laquelle elle affirmait la "première nécessité d'améliorer fondamentalement le fonctionnement démocratique des différentes institutions...";

— la "Déclaration de la CES sur l'Union européenne" du mois de décembre 1984, dans laquelle elle "appelle tous les Parlements des pays de l'Europe de l'Ouest de prendre en compte la volonté du Parlement européen d'instituer l'Union européenne et de tenir compte dans leurs délibérations des observations formulées par la Confédération européenne des Syndicats";

— la résolution spécifique du VIème Congrès de la CES (Stockholm, mai 1988), sur la "relance politique de l'Europe", dans laquelle elle demandait au Comité exécutif et au Secrétariat de proposer "un programme syndical pour la relance politique de l'intégration européenne et aussi d'examiner la question d'un mandat constitutif pour le Parlement européen".

Considérant

— que depuis lors, la situation a profondément évolué, le processus d'intégration économique et de construction du Marché intérieur a fortement progressé et que les institutions communautaires continuent à prendre des décisions influençant la vie de tous les citoyens sans que le "déficit de démocratie", dénoncé à maintes reprises, se soit comblé;

...

— que l'assemblée plénière du Parlement européen a approuvé le 14 mars 1990 — sur base du Rapport David Martin — une "Résolution sur la Conférence intergouvernementale dans le cadre de la stratégie du Parlement européen pour l'Union européenne";

— que la Commission des Affaires Institutionnelles du Parlement européen est sur le point d'examiner le Rapport E. Colombo sur le projet de constitution de l'Union européenne et le Rapport V. Giscard D'Estaing sur le principe de subsidiarité;

déclare:

— la nécessité d'amorcer — sur base de la préconférence interinstitutionnelle imminente souhaitée par le Parlement européen — un processus de démocratisation des Institutions communautaires qui ait comme aboutissement l'Union politique européenne sous forme d'une fédération des Etats membres de la Communauté européenne;

— que la forme de la fédération semble la plus adéquate pour garantir le principe démocratique de la décentralisation des pouvoirs aux niveaux nationaux, régionaux et locaux, tout en conservant les compétences communautaires dans les domaines où les politiques unitaires sont nécessaires et qui de par leur nature ne peuvent exister d'une manière efficace qu'à ce niveau;

— que dans la constitution de l'Union européenne, doivent être mentionnés clairement les buts fondamentaux et les droits des citoyens et parmi ceux-ci, les points importants sont la cohésion économique et sociale dans le progrès, le principe de la solidarité et de l'Etat social, le droit au travail, la protection de l'environnement, le droit d'association, la négociation collective, l'égalité de traitement, indépendamment du sexe, de la race, de la religion;

— que la tradition de la démocratie dans les Etats européens est caractérisée non seulement par l'exercice démocratique du vote politique, mais également par une démocratie sociale et économique plus ample et articulée, surtout fondée sur le dialogue social, la négociation collective et sur la participation des travailleurs et de leurs organisations à la formation des décisions du Gouvernement et des entreprises;

— qu'il donne son appui à la Résolution sur la Conférence intergouvernementale approuvée par le Parlement européen le 14 mars 1990, en soulignant les points suivants:

a) la décision de convoquer au printemps 1990 une préconférence avec la participation de la Commission et du Conseil afin de définir l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale et le rôle du Parlement européen;

b) la requête d'étendre l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale à la modification des traités dans les domaines social et de l'environnement, à l'élargissement des compétences de la Commission à la politique étrangère et à la sécurité commune, ainsi qu'au renforcement des pouvoirs du Parlement européen et de la Commission et au recours plus fréquent au vote à la majorité au Conseil;

c) la réaffirmation de son propre engagement à préparer un projet de constitution européenne;

Il revendique dans l'immédiat:

...

— que cette même Conférence (intergouvernementale) ou le Conseil européen donne au Parlement européen un mandat constituant de l'Union politique européenne, de manière à entamer simultanément un processus de démocratisation des institutions communautaires et une phase constituante à laquelle seraient étroitement associés les Parlements nationaux ..."

LES PAYS-BAS DISENT OUI A UNE EUROPE FEDERALE

Au cours de la deuxième semaine de Juin, après des années d'indécision, le gouvernement néerlandais et la commission parlementaire la plus influente ont fait connaître leur opinion concernant l'avenir de la Communauté Européenne.

Les Pays-Bas se sont prononcés en faveur du principe fédéraliste et feront des propositions pour renforcer la coopération intergouvernementale (comme cela a été fait lors de la réunion exceptionnelle de Dublin).

La Commission européenne devrait devenir un gouvernement européen, présentant des propositions au Conseil des Ministres et au Parlement Européen. Le Conseil des Ministres devrait être un Sénat européen, dont les décisions seraient votées à la majorité

Les Pays-Bas veulent appliquer le principe de subsidiarité (un mot catholique pour fédéralisme) : seules les tâches qui peuvent être mieux accomplies au niveau européen seraient confiées à la Communauté).

HELMUT KOLH : POUR MOI, L'UNIFICATION ALLEMANDE ET L'UNIFICATION DE L'EUROPE SONT DEUX REVERS DE LA MEME PIECE

- Vous pouvez aussi renforcer l'argument. Il y a des gens, y compris des Américains, qui s'aperçoivent, avec quelque surprise, que l'unification allemande constitue la force la plus dynamique pour faire progresser le processus d'unification de l'Europe dans son ensemble. Pour moi, l'unification allemande et l'unification de l'Europe sont deux revers de la même pièce. Parvenir à l'unification allemande sans obtenir l'Europe signifierait que je n'ai pas atteint mon but.

seul le résultat compte. Vous verrez : l'unification allemande donnera un grand élan à l'unification européenne.

- TIME, 25 Juin 1990.



10

DEMOCRATIE "A LA FRANCAISE"

En France, deux débats parlementaires sur la construction européenne se sont tenus, l'un le 10 Avril à l'Assemblée Nationale, l'autre le 27 Juin au Sénat. Chacun d'eux eut un contenu intéressant mais aucun ne fit l'objet d'une résolution avec un vote. Il en fut de même lors de la convocation d'une Session extraordinaire de l'Assemblée Nationale à l'occasion de la crise du Golfe. Sous la cinquième république, la politique extérieure à laquelle la politique européenne est d'ailleurs de plus en plus abusivement assimilée est le fait du prince et les dirigeants politiques ou syndicaux ne trouvent rien à y redire, comme d'ailleurs l'opinion publique.

DISCUSSION SUR LES ASSISES AU PARLEMENT BELGE

Une résolution sur les Assises a été discutée "vivement" pendant trois heures à la Commission du Sénat belge (Commission d'avis pour les affaires européennes) mercredi le 13 Juin 1990.

La Commission a donné un avis favorable en modifiant le texte original. Le sénateur Ludo Dierickx, président de l'Inter groupe pour l'Union européenne, a adapté ce texte pour le proposer à la Commission des Affaires Etrangères et à l'Assemblée plénière du Sénat avant la mi-juillet. La même proposition de résolution sera déposée à la Chambre des représentants par Mme Onkelinx (Socialiste Wallon PS). La résolution au Sénat (version définitive) sera signée par des représentants de tous les partis politiques belges.

Résolution sur la réalisation de l'Union européenne et la préparation des Assises parlementaires sur l'avenir de l'Europe.

Le Sénat

- Rappelant et réitérant le soutien du Parlement belge à la transformation de la CEE en Union politique sur une base fédérale;
- Rappelant notamment la résolution du 24 mai 1984 en faveur du projet de traité instituant l'Union européenne, ainsi que les résolutions du 10 juillet 1986 (Chambre) et du 24 juillet 1986 (Sénat), dans lesquelles était soulignée la nécessité de donner un mandat au Parlement européen pour établir un projet d'Union destiné à être soumis à l'approbation des parlements nationaux;

- Demande au Gouvernement belge de soutenir et de favoriser la convocation et la préparation des Assises parlementaires sur l'avenir de l'Europe, proposées par le Président de la République française, François Mitterrand, le 25 octobre 1989;

- exprime son soutien au Parlement italien, qui a manifesté sa disponibilité à organiser la première session plénière des Assises à Rome, pendant le mois d'octobre 1990;

- se déclare, si la première session donne des résultats satisfaisants, disponible pour organiser une deuxième session plénière des Assises à Bruxelles, pendant l'année 1991;

- souligne la nécessité que les représentants élus des citoyens au niveau communautaire et national saisissent l'occasion des Assises pour établir une stratégie commune en faveur de la transformation de la CEE en une Union européenne à caractère fédéral, sur la base d'un projet de constitution élaboré en étroite collaboration avec les parlements nationaux.

Le Débat Fédéraliste

Cahiers Trimestriels
pour les Fédéralistes
en Europe et dans le Monde

Abonnement d'un an: 12 ECU
Abonnement de soutien: 25 ECU

Les frais de souscription annuels (en ECU ou l'équivalent en monnaie nationale) sont à régler soit par chèque international soit par virement à l'ordre de: Institut Altiero Spinelli d'Etudes Fédéralistes, c/c n. 9660, Istituto Bancario San Paolo di Torino, Filiale di Pavia, Corso Cavour, 13 - 27100 Pavia (I).

Directeur responsable: Mario Albertini
Comité d'édition: Caterina Chizzola, Monica Frasson, Pascal Herroelen, Lars Erik Nordgaard, Guido Montani, John Pinder

Editing: Rue de Trèves 66 - 1040 Bruxelles (B)
Via Porta Pertusi 6 - 27100 Pavia (I)

Avis aux collaborateurs et aux lecteurs

Tous les militants fédéralistes peuvent contribuer au Débat Fédéraliste. Mais, afin de limiter les frais, on recommande d'envoyer des articles qui ne dépassent pas trois pages dactylographiées. Les articles écrits en allemand, en italien, en espagnol et en néerlandais seront traduits en anglais ou en français aux soins et aux frais de l'éditeur.

Les articles en allemand, en espagnol et en néerlandais devront être adressés au responsable de la traduction: André Quirynen, Bd. Robert Schuman 65 - L 8340 OLM (Luxembourg).

**LE DEBAT FEDERALISTE est publié sous
les auspices de l'Institut Altiero Spinelli
d'Etudes Fédéralistes**

BARON CRESPO: LE PARLEMENT EUROPEEN PARTAGE LE POUVOIR CONSTITUANT AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX

Le Président du Parlement Européen considère «urgent de transformer la Communauté Européenne en une véritable Union européenne de type fédéral. Parler de l'union politique, a-t-il dit, ce n'est rien dire de neuf». En plus, M. Baron a rappelé que le Parlement Européen s'inspirait du modèle d'Union européenne qu'il avait adopté le 14 février 1984 (rapport Spinelli) et, à propos des Assises, il a affirmé: «Nous sommes ouverts à l'idée de l'autoconvocation de cette rencontre, conscients de notre double légitimité et de la nécessité de partager le pouvoir constituant».

A la demande si les deux conférences intergouvernementales conduiront à un Acte unique bis, M. Baron a répondu: «Ce serait là une très grave contradiction car, ainsi, on n'atteindrait pas le but visé, à savoir l'Union».

Agence Europe, 25-26 Juin 1990

MOBILISER POUR L'EUROPE POLITIQUE

par Robert TOULEMON *

Face au concert de lamentations sur le thème de la dépolitisation, de la mort des idéologies, du repli individualiste, la construction européenne n'apparaît pas pour ce qu'elle devrait être : la seule grande entreprise du XXème siècle qui ait résisté à l'épreuve du temps et des réalités.

Le passage difficile de l'Europe économique à l'Europe politique nous est en quelque sorte imposé par la libération de l'Est du continent. Il ne sera pleinement réussi que s'il bénéficie du soutien ardent d'une fraction significative des jeunes générations.

Demandons-nous donc pourquoi la construction européenne, bien qu'elle ait toujours bénéficié d'un large soutien dans l'opinion, notamment en France, n'a jamais mobilisé que de petites minorités lucides et généreuses mais trop limitées en nombre pour imposer leur audace aux timidités gouvernementales. Je vois pour ma part trois raisons à ce défaut de « sex appeal » de l'Europe : l'économisme, l'opacité, le provincialisme.

I. J'entends par **économisme** un modèle de croissance trop soumis aux intérêts corporatistes et trop négligent des exigences de l'écologie, de la solidarité sociale, et de la défense des consommateurs. La notion même de produit national est à revoir, ne serait-ce que pour y inclure des paramètres de bien-être faute de quoi la croissance continuera à engendrer plus de frustrations que de satisfactions. La prise de conscience écologique est en cours, favorisée en France par les problèmes de l'eau. La domination idéologique ultra libérale faisant suite à l'effondrement du marxisme masque encore les exigences d'une solidarité qui ne s'exerce plus au seul bénéfice des avantages acquis et des intérêts organisés.

II. L'**opacité** est une deuxième maladie de l'Europe communautaire à laquelle on s'apprête à donner un remède pire que le mal. L'Europe a besoin d'un Parlement véritablement élu par les citoyens et non, comme aujourd'hui, composé par les partis, suivant le système scandaleux des listes nationales bloquées universellement critiqué mais que nul ne paraît songer à réformer. Elle a besoin d'un Exécutif responsable devant le Parlement et non composé de ministres nationaux dépourvus de toute légiti-

mité communautaire. La seule structure acceptable et praticable pour l'Europe politique est celle d'un Collège exécutif se substituant à la Commission et soumis au double contrôle du Conseil des Etats - le Conseil Européen - et de l'Assemblée des Peuples - le Parlement - qui pourrait être complété par une Chambre des Etats. Cependant l'exigence démocratique devrait conduire à envisager à plus long terme, au stade de la Fédération, l'élection directe par les peuples d'un Exécutif collégial et plurinational.

III. Le **provincialisme** consiste pour les Européens à envisager le reste du monde à travers leurs rivalités internes, sans assumer la responsabilité qui leur incombe en raison même de leur progrès vers l'Union. Partout dans le monde, l'Europe devrait se faire le porte-parole non seulement de la démocratie mais aussi de l'anti-tribalisme, de l'anti-intégrisme et de l'anti-nationalisme. Nous mesurons mal l'attrait extraordinaire qu'exerce déjà notre expérience et qu'elle exercera plus encore si nous réunissons à la mener à son terme.

Les problèmes qui assaillent l'humanité, le déséquilibre Nord-Sud, les affrontements ethniques ou religieux, la prolifération des armes nucléaires et chimiques, les déséquilibres écologiques appellent la transformation de l'organisation des Nations Unies en Organisation des Continents Unis regroupant une vingtaine de grandes communautés régionales et démocratiques.

C'est l'honneur des Fédéralistes de situer leur combat pour l'Europe dans la perspective plus large de l'humanisme mondialiste. C'est aussi le meilleur moyen et peut-être le seul de mobiliser au profit de l'Europe politique ce minimum d'enthousiasme juvénile et populaire à défaut desquels elle court le risque de s'enliser une fois de plus dans les méandres des négociations intergouvernementales.

* Président de l'Association française d'Etudes pour l'Union Européenne. Inspecteur Général de Finances Ancien Directeur Général à la Commission CE.

FEDECHOSES POUR LE FÉDÉRALISME
PRESSE FEDERALISTE
26, rue Sala - 69002 LYON

Directeur de la publication J.L. PREVEL

PARAGRAPHE C 2

363, Rue Garibaldi - 69007 LYON - ☎ 78.58.91.62

Commission paritaire 56256



ABONNEMENT

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

Méritant : 250 F

- Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

- C.C.P. 2490 82 P LYON.

(N^{os} supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS